

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant de l'Ousse et de ses affluents
au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement
sur les communes d'Assat, Artigueloutan, Bartres, Barlest, Barzun, Bénéjacq, Bizanos, Boeil-Bezing, Espoey, Gomer, Hours, Idron, Labatmale, Lamarque-Pontacq, Lée, Livron, Loubajac, Lucgarier, Meillon, Nousty, Ousse, Pau, Pontacq, Poueyferré, Saint-Vincent et Soumoulou
Du samedi 7 juin 2025 à 9h30 au samedi 21 juin 2025 à 12h30

Objet de l'enquête :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 28 avril 2025 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), une enquête publique, d'une durée de 15 jours consécutifs, est ouverte **du samedi 7 juin 2025 à 9h30 au samedi 21 juin 2025 à 12h30**, sur le territoire des communes. Elle porte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant de l'Ousse et de ses affluents au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur le territoire des communes précitées sollicitée par le SMBGP dont le siège se trouve :
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2 av. du Président Pierre Angot – 64000 PAU.

La demande relève des rubriques 3210 et 3350 définies aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Pétitionnaire : Monsieur Michel CAPERAN, Président du SMBGP

Lieux et siège de l'enquête :

Siège de l'enquête : commune de Soumoulou

Lieu du projet : Assat, Artigueloutan, Bartres, Barlest, Barzun, Bénéjacq, Bizanos, Boeil-Bezing, Espoey, Gomer, Hours, Idron, Labatmale, Lamarque-Pontacq, Lée, Livron, Loubajac, Lucgarier, Meillon, Nousty, Ousse, Pau, Pontacq, Poueyferré, Saint-Vincent et Soumoulou

Désignation de la commissaire enquêtrice :

Mme Karine KHALDOUN a été désigné en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Pau par décision n°E25000031/64.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier :

En mairie de Bizanos – Rue de la Victoire – 64320 BIZANOS - pendant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

En mairie de Pontacq – Place Huningue – 64530 PONTACQ - pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 18h30, du mardi au mercredi de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00, le jeudi de 09h00 à 12h00 et le vendredi de 09h00 à 17h00).

En mairie de Soumoulou – 1 place du Marché – 64420 SOUMOULOU - pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 13h30 à 17h0, le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi de 8h30 à 12h, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

Dans les autres mairies concernées sous la forme d'un résumé non technique pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Sur support informatique :

Sur le site internet : <https://www.smbgp.com/actualites>

Le dossier est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'enquête, auprès du SMBGP.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairies ;
- Adresser un courrier postal à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse du SMBGP ;
- Adresser par courriel à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse : contact@smbgp.com

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête. Celles adressées par courriel seront également consultables au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné **après le samedi 21 juin 2025 à 12h30** (date et heure de clôture de l'enquête), ne pourra être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Permanences de la commissaire enquêtrice :

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairie de :

- **Bizanos le samedi 7 juin 2025 de 9h30 à 12h30**

- **Pontacq le mardi 17 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

- **Soumoulou le samedi 21 juin 2025 de 9h30 à 12h30**

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice :

Toute personne peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice : en mairies de Bizanos, Pontacq, Soumoulou et sur le site internet du SMBGP.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

La décision du Préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.